

Nom	C.A.S.	Usages principaux	Autres informations d'usages
<p>Oxazépam</p> <p>Nom des médicaments basés sur la l'oxazépam commercialisés ou ayant été commercialisés en France: OXAZÉPAM, SERESTA</p> <p>D'autres médicaments sont susceptibles d'être disponibles dans d'autres pays ou sur Internet.</p>	604-75-1	<p><u>Usage 1 : Médicament</u></p> <p>L'oxazépam appartient à la classe des médicaments appelés benzodiazépines. Il agit en ralentissant la vitesse à laquelle les messages sont propagés par les nerfs dans le cerveau (système nerveux central). Comme toutes les molécules de cette famille, il possède des propriétés anxiolytiques, hypnotiques et sédatives, anticonvulsivantes, et myorelaxantes. Il est utilisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surtout comme anxiolytique pour limiter les effets gênants de l'anxiété, - parfois comme hypnotique dans le traitement à court terme d'insomnie, - pour maîtriser les symptômes causés par un sevrage de l'alcool. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inclusion dans des articles : non - Application fortement dispersive : Oui - Principaux produits de dégradation dans l'eau : L'oxazépam est éliminé à 90 % par voie rénale sous forme d'un dérivé glycuconjugué . - Secteurs NAF identifiés comme usagers : 21.2, 86.1, 86.2, 86.9, 87.1, 87.2
	SANDRE		
	5375		

Réglementation - Dangers

Classification CLP harmonisée : non

Cancérogène suspecté - notifié Canc. 2 (H351 - Susceptible de provoquer le cancer) par des notifiants dans le cadre du règlement CLP sur le site de l'ECHA.

Norme de Qualité Environnementale (NQE) / Valeur Guide Environnementale (VGE) / PNEC (Prédicte No Effect Concentration) : NA

Volume de production - France		Volume de production - UE		Volume de production - Monde		Volume de consommation - France	
3,6	t/an (2007)	NA	t/an (NA)	20,3	t/an (2007)	6,9	t/an (2007)

Présence dans l'environnement - UE	
Eaux de surface	<p>En France métropolitaine, sur les 11.794 mesures (validées) effectuées et recensées dans la base Naiades dans les phases aqueuses entre 2014 et 2017 sur 1450 stations de mesure, 53% étaient supérieures à la limite de quantification. Les valeurs mesurées se situent entre 0,001 et 3,7 µg/l. La médiane des valeurs supérieure à la limite de quantification est de 0,027 µg/l.</p> <p>La base de données « Pharmaceuticals in the Environment » de l'Agence environnementale Allemande (UBA) porte sur les produits pharmaceutiques présents dans l'environnement dans le monde. Elle est établie sur la base d'une revue de la littérature (1016 publications et 150 articles dans des revues). Les résultats montrent que l'Oxazépam a été trouvé dans les eaux de 21 pays, dont les eaux de surfaces de 5 pays européens (Allemagne, France, Espagne, Suède, Royaume-Uni).</p>
Eaux souterraines	<p>En France métropolitaine, sur les 784 mesures effectuées dans les eaux souterraines entre 2014 et 2017 sur 346 communes, 2,7% présentaient des concentrations supérieures aux seuils de quantification. La médiane des valeurs supérieure à la limite de quantification est de 8 ng/l, la valeur maximale et minimale s'élèvent à 367 ng/l et 1 ng/l, respectivement.</p>
Air	Pas d'information
Sols	Pas d'information

Autres commentaires	
<ul style="list-style-type: none"> - L'oxazépam constitue à la fois une molécule mère et un métabolite de la famille des benzodiazépines. - Une enquête du dispositif d'Observation des Pharmacodépendances En Médecine Ambulatoire (OPEMA) de 2013 indique que parmi les benzodiazépines, l'oxazépam est la substance la plus consommée (avec un taux de 18%). - En France la substance est détectée également dans l'eau potable. - En 2007 la France était le premier consommateur de l'oxazépam, représentant 33% de la consommation mondiale. - La limite de quantification dans l'eau douce s'élève à 0,005 µg/l. - L'oxazépam est listé parmi les substances considérées pertinentes (communes pour métropole et DOM) à surveiller dans les eaux de surface. 	

Références

- ANSES (2011) : Campagne nationale d'occurrence des résidus de médicaments dans les eaux destinées à la consommation humaine.
- ANSM (2014) : Comité technique des centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance - extrait du compte rendu de la réunion du 5 juin 2014.
- Arrêté du 7 août 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement.
- Avis du 14/04/18 relatif aux limites de quantification des couples « paramètre-matrice » de l'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.
- BRGM (2008) : Les substances pharmaceutiques dans les eaux superficielles et souterraines du bassin Loire-Bretagne, rapport final.
- ECHA, <https://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/cl-inventory-database/-/discli/details/66640>
- Environment Canada (2015) : Screening Assessment, Twenty-three Substances on the Domestic Substances List Used primarily as Pharmaceuticals, Environment Canada, Health Canada.
- INERIS, Portail substances chimiques, Oxazépam, <https://substances.ineris.fr/fr/substance/nom/oxazepam>.
- ORE (2015) : L'Environnement en Poitou-Charentes, Thème l'Eau, édition 2015, Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes.
- UBA, Pharmaceuticals in the Environment, Agence environnementale Allemande, <https://www.umweltbundesamt.de/en/database-pharmaceuticals-in-the-environment-0>
- UN (2008) : Psychotropic Substances, Statistics for 2007, International Narcotics Control Board.